

**ANNEXE 51-102A3
DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT**

Rubrique 1 Dénomination et adresse de la société

Reitmans (Canada) Limitée (la « **Société** »)
250, rue Sauvé ouest
Montréal (Québec)
H3L 1Z2

Rubrique 2 Date du changement important

Le 5 août 2020

Rubrique 3 Communiqué

Un communiqué en provenance de Montréal (Québec) a été diffusé par CNW Telbec le 5 août 2020.

Rubrique 4 Résumé du changement important

La Société a conclu un financement (DIP) provisoire (le « **financement DIP** ») avec la Banque de Montréal (« **BMO** »).

Rubrique 5 Description circonstanciée du changement important

5.1 Description circonstanciée du changement important

Le 5 août 2020, la Société a fait le point sur sa demande de protection contre ses créanciers en vertu de la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies (la « **LACC** ») déposée le 19 mai 2020 et qui a été prolongée jusqu'au 16 octobre 2020. La Société a conclu le financement DIP avec BMO. Le financement DIP se compose d'une facilité de crédit renouvelable d'un montant maximal de 60 millions de dollars. Il sera utilisé pour financer les activités de la Société au cours de sa réorganisation dans le cadre de la procédure aux termes de la LACC et à d'autres fins précises, et est assujéti à l'approbation de la Cour supérieure du Québec.

5.2 Information sur les opérations de restructuration

S.O.

Rubrique 6 Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102

La présente déclaration n'est pas déposée de manière confidentielle.

Rubrique 7 Information omise

S.O.

Rubrique 8 Membre de la haute direction

Stephen F. Reitman
Président et chef de la direction
514-385-2700

Rubrique 9 Date de la déclaration

Le 13 août 2020